



Commune de Misery-Courtion

Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mai 2025

Assemblée présidée par Alexandre Ratzé, syndic

Procès-verbal rédigé par Olivier Simonet, secrétaire communal

Personnes présentes : 32

Majorité absolue : 17

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024
2. Révision des statuts de l'Association de la crèche Barbotine
3. Règlement communal concernant l'Accueil extrascolaire (AES)
4. Demande de crédit additionnel pour la construction de la nouvelle station de pompage (STAP) « Saut du Chien »
5. Comptes 2024
 - 5.1 Compte de résultat
 - 5.2 Compte des investissements
 - 5.3 Rapport de la Commission financière
6. Désignation de l'organe de révision pour les années 2025 - 2027
7. Divers et communications

A. Ratzé : « Mesdames, Messieurs, bonsoir. Au nom du Conseil communal, j'ai le plaisir de vous saluer et de vous souhaiter la bienvenue à cette assemblée communale dite « des comptes ». Je salue également nos collaboratrices et collaborateurs de l'administration, parmi lesquels notre apprentie de commerce Mlle Elia Baftija, et tout spécialement ce soir notre nouvelle administratrice des finances, Mme Micheline Jenny. En décembre dernier, je vous avais présenté M. Stéphane Grandjean, qui avait succédé à Mme Sylvie Wider, mais pour plusieurs raisons, une nouvelle rocade est intervenue à ce poste au 1^{er} mars de cette année. Bienvenue, Micheline, parmi le personnel communal et à cette table du Conseil communal, je te remercie vivement d'avoir repris le flambeau de ce département exigeant et à la charge de travail très conséquente.

Se sont excusés pour cette assemblée : M. Pascal Aeby, membre de la commission financière, et le journal *La Liberté*.

La presse est représentée ce soir par Mme Mara Reidy, des *Freiburger Nachrichten*.

Ce n'était pas juste une impression chez certaines personnes d'avoir la vue qui baisse, mais bien notre matériel de projection qui montrait quelques signes de fatigue. Donc pour cette assemblée, on teste un nouveau beamer qui, je l'espère, devrait améliorer le confort de lecture et ménager vos yeux. On croise aussi les doigts pour que tout fonctionne, merci d'avance de votre compréhension si quelques réglages seront nécessaires au cours de la soirée.

Voilà, après cette petite introduction, je déclare ouverte cette assemblée communale.

Convocation et tractanda

Vous avez été convoqués dans les délais réglementaires par la Feuille officielle n° 18 du 2 mai 2025, par affichage au pilier public et par le bulletin communal distribué en tout-ménage. Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ?

Ce n'est pas le cas. Y a-t-il des remarques au sujet du tractanda de cette assemblée ?

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda tel qu'il figure à l'écran derrière moi.

Enregistrement de l'assemblée

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, nos débats sont comme de coutume enregistrés. Lorsque vous souhaitez prendre la parole, je vous demande donc d'attendre le micro et d'annoncer d'abord votre nom et votre prénom pour assurer la bonne attribution de vos propos. Il faut aussi parler assez fort, merci.

Scrutateurs

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée Simon Rossel pour la partie droite de la salle et Marie Joye pour la partie gauche de la salle, y compris les rangs du Conseil communal et moi-même. A noter que le secrétaire communal, la responsable technique et notre apprentie n'ont pas le droit de vote dans notre commune. Si d'autres personnes

présentes dans la salle ne sont pas citoyennes de Misery-Courtion, je les prie de se manifester maintenant en levant la main afin qu'elles ne soient pas comptées non plus comme votants. »

Une personne se signale dans la partie droite de la salle.

A. Ratzé : « Y a-t-il d'autres propositions pour les scrutateurs ? Ce n'est pas le cas non plus.

Je vous remercie d'avoir accepté d'accomplir cette tâche. Je vous prie de compter le nombre d'ayants-droits présents et de communiquer ce nombre à notre secrétaire. »

La journaliste Mara Reidy arrive à ce moment-là.

Point 1 de l'ordre du jour : Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024

A. Ratzé : « Comme annoncé dans la convocation, ce procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée et sur notre site internet. Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ? Avis contraires ? Abstentions ?

Si ce n'est pas le cas, nous pouvons l'approuver.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2024 tel que rédigé, se manifestent par main levée.

Résultat du vote : 31 oui 0 non 1 abstention

Le procès-verbal est accepté par 31 voix.

Je remercie notre secrétaire Olivier Simonet pour la rédaction du procès-verbal. »

Point 2 de l'ordre du jour : Révision des statuts de l'Association de la crèche Barbotine

A. Ratzé : « Pour ce point du tractanda, je donne la parole à Christophe Frossard, conseiller communal responsable de l'accueil de la petite enfance et vice-président du comité de direction de Barbotine. »

C. Frossard : « Bonsoir. Les derniers statuts de l'association Barbotine dataient de 2021. Une révision était nécessaire, en particulier pour tenir compte de la fusion des communes de Grolley et Ponthaux, ainsi que diverses adaptations depuis 5 ans, qui nous ont permis de faire un toilettage de ces statuts. »

C. Frossard présente à l'écran cette révision des statuts (cf. présentation ci-jointe).

Il n'y a pas de questions.

C. Frossard ajoute une mention pour les 20 ans de la crèche Barbotine cette année.

A. Ratzé : « Je remercie Christophe pour sa présentation et, s'il n'y a plus de question sur ces statuts, nous pouvons maintenant passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la révision des statuts de l'Association de la crèche Barbotine, telle qu'elle vous a été présentée, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 32 oui 0 non 0 abstention

La révision des statuts est acceptée à l'unanimité.

Je vous remercie. »

Point 3 de l'ordre du jour : Règlement communal concernant l'Accueil extrascolaire (AES)

A. Ratzé : « Nous restons dans le domaine de l'enfance, mais cette fois en milieu scolaire, c'est pourquoi c'est Cindy Schneider, conseillère communale en charge de ce dicastère, qui va vous présenter ce point. »

C. Schneider : « Bonsoir. Je vais vous parler du règlement de portée générale de l'Accueil extrascolaire. »

C. Schneider présente à l'écran ce règlement (cf. présentation ci-jointe).

Il n'y a pas de questions.

A. Ratzé : « Merci, Cindy, pour cette présentation. S'agissant d'un nouveau règlement avec des conséquences financières, l'avis de la commission financière est donc requis. Je cède maintenant la parole à son président pour le rapport. »

Rapport de la commission financière : Thierry Bigler lit le rapport de la commission (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission recommande d'approuver ce règlement.

A. Ratzé : « Merci à la commission financière pour son rapport.

Je précise encore que, comme l'exige la législation, les services cantonaux compétents ont été consultés, de même que la Surveillance fédérale des prix et que leurs préavis sur ce projet de règlement sont positifs.

Nous pouvons donc maintenant passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent le règlement communal concernant l'Accueil extrascolaire, tel que présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 32 oui 0 non 0 abstention

Ce règlement est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie. »

Point 4 de l'ordre du jour : Demande de crédit additionnel pour la construction de la nouvelle station de pompage (STAP) « Saut du Chien »

A. Ratzé : « Pour ce point du tractanda, je donne la parole à Jean-Yves Garreau, conseiller communal responsable du dicastère des Eaux. »

J.-Y. Garreau présente à l'écran la demande de crédit additionnel (cf. présentation ci-jointe).

Il n'y a pas de questions.

A. Ratzé : « Je remercie Jean-Yves pour sa présentation et je donne maintenant la parole à la Commission financière pour son rapport.

Rapport de la commission financière : T. Bigler lit le rapport de la commission (ci-joint).

Position de la commission financière: la commission recommande à l'assemblée d'approuver le crédit additionnel.

A. Ratzé : « Merci à la commission financière pour son rapport et, s'il n'y a plus de questions, nous pouvons donc passer au vote. »

Vote : Que celles et ceux qui approuvent le crédit additionnel pour la construction de la nouvelle station de pompage (STAP) « Saut du Chien », tel que présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 32 oui 0 non 0 abstention

Ce crédit est approuvé à l'unanimité.

Je vous remercie. »

Point 5 de l'ordre du jour : Comptes 2024

A. Ratzé : « Le bouclage des comptes 2024 a été une vraie gageure. Grâce à l'engagement du personnel de l'administration et avec l'aide de mes collègues du Conseil communal, nous y sommes quand même arrivés, dans les temps voulus et les délais prescrits par la loi pour que cette assemblée puisse avoir lieu. Ce n'était pas gagné d'avance suite aux deux changements de titulaire du département des finances en cours d'exercice, néanmoins le résultat est là et nous pouvons en être très satisfaits.

Les comptes 2024 se soldent avec un excédent positif de 1,137 millions de francs. Le chiffre est certes en baisse par rapport aux années précédentes, il reste malgré tout confortable, toujours grâce à la dissolution partielle de la réserve de réévaluation introduite par le système comptable MCH2. Pourtant, il faut relever que sans ce prélèvement à la réserve, l'année comptable 2024 se terminerait avec un léger déficit, comme le laissait entrevoir le budget. »

Point 5.1 de l'ordre du jour : Compte de résultat

A. Ratzé : « Je vais passer maintenant en revue les différentes rubriques de ce compte et m'attarder sur les éléments qui nécessitent une explication. N'hésitez pas à m'interrompre en cas de questions. »

A. Ratzé commente les comptes 2024 projetés à l'écran, uniquement avec les « têtes de chapitre » et la variation par rapport au budget et aux comptes 2023. Il présente également les trois niveaux des comptes et les indicateurs financiers. A. Ratzé ouvre ensuite la discussion.

Il n'y a pas de questions.

Point 5.2 de l'ordre du jour : Compte des investissements

A. Ratzé : « Vous voyez à l'écran un récapitulatif des principales dépenses faites en 2024 pour certains investissements, je vais rapidement les commenter. »

Il n'y a pas de questions.

A. Ratzé : « Je passe maintenant au décompte final de quelques projets qui sont terminés et pour lesquels un crédit d'investissement avait été voté. Il s'agit de :

Aménagements extérieurs Centre communal

Le montant du crédit était de Fr. 55'000.-, les travaux ont coûté Fr. 41'384.80, avec notamment la redéfinition de la zone de stationnement, la pose d'îlots et la remise en état du talus au-dessus de la salle du Conseil communal.

Réfection des façades de l'ancienne école de Cormérod

Crédit voté Fr. 490'000.-, montant des travaux réalisés en 2020 Fr. 394'979.65, avec des subventions de Fr. 27'641.- reçues en mars 2024. Ce bâtiment qui date de 1873 a donc retrouvé une nouvelle jeunesse.

Réfection des façades école de Cournillens et assainissement de l'isolation

Deux crédits avaient été accordés pour ces travaux, pour un total de Fr. 510'000.-. Au final, leur coût atteint Fr. 443'079.40, avec des subventions pour Fr. 9'963.-. Là aussi, vous pouvez apprécier le résultat et la qualité du travail réalisé en passant devant ce bâtiment.

Changement des ordinateurs à l'école à Courtion

Crédit voté Fr. 43'000.-, la dépense est finalement de Fr. 46'728.55. La différence s'explique par le fait que le renouvellement de 2 ou 3 ordinateurs du corps enseignant, qui d'habitude est mis chaque année dans le compte de résultat, a été intégré cette fois-ci à cet investissement.

Participation communale à l'agrandissement des homes du Réseau Santé Lac

Le montant de notre participation avait été budgété à Fr. 500'000.- pour cette « tranche » des différents investissements du RSL pour les 5 homes du district, mais nous avons versé en 2024 que (entre guillemets) Fr. 490'607.85.

Jocelyne Nicolet : « Je vois partout qu'on a voté pour des montants supérieurs aux montants payés. Pour quelle raison ? On n'avait pas les moyens de voir le montant juste ? »

A. Ratzé : « Fort heureusement que c'est le cas. Pour la réalisation d'un trottoir ou l'agrandissement d'une école, on vote une enveloppe, on peut difficilement terminer au franc près sur des travaux d'une telle importance. Il y a des quantités qui ont été estimées dans un devis descriptif, ensuite en fonction de ce qui a été effectivement réalisé, peut-être pour certaines positions il y a un peu plus ou un peu moins, c'est ça qui fera la différence. Dans les demandes de crédit, on garde généralement une certaine marge, entre 5 et 10%.

Trottoir route de Courtepin, secteur La Charrue, à Cournillens

L'assemblée communale du 13 décembre 2021 a voté un crédit de Fr. 380'000.-. Le projet a été mis à l'enquête en septembre 2023 et a obtenu le permis de construire en février 2024. Il aura coûté finalement Fr. 277'899.15 et je crois qu'on peut dire qu'il répondait vraiment à un besoin désormais comblé.

Avez-vous encore des questions ou remarques concernant les comptes ou ces décomptes de crédits d'investissement ?

Si ce n'est pas le cas, nous passons maintenant au rapport de la commission financière. »

Rapport de la commission financière : T. Bigler lit le résumé du rapport de l'organe de révision (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission recommande à l'assemblée d'approuver les comptes.

A. Ratzé : « Un grand merci à la commission financière pour tout son travail.

Est-ce que quelqu'un souhaite encore intervenir concernant ces comptes 2024 ? »

Albert Brand : « Le taux d'impôt communal est un peu plus haut que dans le reste du district, je crois, même si je n'ai pas les chiffres exacts. Est-ce qu'il y a une planification à long terme de ce qui devrait encore être fait, même si c'est difficile au niveau des investissements ? Et est-ce que la planification laisse entrevoir une adaptation de notre taux d'impôt comme chez nos voisins ? Je reviens chaque année un peu avec la même question...

A. Ratzé : « Et comme chaque année, je te donne un peu la même réponse. Comme constaté, on voit déjà une différence avec les comptes 2023 au niveau du résultat, 1.6 mio en chiffres ronds de bénéfice en 2023 et là en 2024 on est à 1.137 mio., donc on voit la tendance. Il ne faut pas non plus se faire piéger par ces chiffres et bien se rappeler que la dissolution de la réserve de réévaluation ne sera pas éternelle. Il nous reste de mémoire encore 7 ans et au-delà on n'aura plus cet apport de 1.513 mio qui viennent dans les comptes. Donc le résultat, c'est-à-dire le déficit prévisible devra être financé par la trésorerie. On va plutôt dans le sens de ne pas baisser les impôts, en tout cas pour l'instant. On peut bien sûr faire cette projection, on l'a aussi déjà faite pour les 7 prochaines années et on voit les effets de la fin de cette dissolution. Pour l'instant ce serait prématuré de faire cette proposition, mais on analyse aussi la situation et on aurait tellement envie de venir une fois devant l'assemblée pour proposer une réduction du taux d'impôt. Si vous suivez un peu les résultats des autres communes dans la presse, on voit que déjà maintenant, malgré le fait de ces réserves, certaines présentent des résultats légèrement négatifs. Je ne veux pas dire que nous allons aussi assurément dans cette direction-là, mais nous avons aussi ce souci.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous pouvons passer au vote. Je rappelle que le Conseil communal ne vote pas les comptes.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent les comptes de résultat et des investissements 2024, tels que présentés, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 25 oui 0 non 0 abstention

Les comptes 2024 sont acceptés à l'unanimité.

Je vous remercie pour votre confiance.

J'ajoute que selon les principes de MCH2 et la loi sur les finances communales, le Conseil communal doit dresser un rapport de gestion. C'est donc chose faite pour la deuxième fois, avec bien sûr le concours de l'administration. Quelques exemplaires de ce document sont à votre disposition auprès de notre secrétaire ou sur le site internet communal. »

Point 6 de l'ordre du jour : Désignation de l'organe de révision pour les années 2025 - 2027

A. Ratzé : « Selon la loi sur les finances communales, article 57, le contrôle de la comptabilité et des comptes communaux est assuré par un organe de révision externe désigné par l'assemblée communale, sur proposition de la commission financière.

L'assemblée communale du 23 mai 2022 avait mandaté la société Fidusar SA comme organe de révision pour les exercices comptables 2022 à 2024 et ce pour un second mandat consécutif, soit la durée maximale autorisée par la loi. Il est donc temps de désigner une nouvelle fiduciaire pour les trois prochaines années.

Je cède maintenant la parole à la Commission financière pour qu'elle nous fasse part de sa proposition. »

Proposition de la Commission financière : T. Bigler lit le rapport de la commission (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission recommande de désigner la société Gefid Conseils SA comme organe de révision.

A. Ratzé : « Je remercie la Commission financière pour cette proposition à laquelle se rallie le Conseil communal.

Est-ce qu'il y a des questions ou remarques sur cette désignation de l'organe de révision ? »

Jacques Berset : « Quels étaient les écarts dans les offres ? »

T. Bigler : « Il y avait des écarts de quelques milliers de francs, ainsi qu'une fiduciaire qui s'est trompée dans le nom de la Commune, donc elle a été éliminée d'office. On a aussi essayé de rester dans quelque chose d'assez local pour avoir les contacts les plus faciles possibles au niveau des interlocuteurs. »

A. Ratzé : « S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent de désigner la société Gefid Conseils SA, à Marly comme organe de révision pour les années 2025 à 2027, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 32 oui 0 non 0 abstention

La société Gefid Conseils SA est désignée à l'unanimité. »

Point 7 de l'ordre du jour : Divers et communications

A. Ratzé : « Pour débiter ces « Divers », je voudrais vivement saluer le travail accompli par notre administratrice des finances, en particulier pour le bouclage des comptes 2024 qu'elle a dû reprendre en cours de route, ce n'était pas une mince affaire et ça lui a donné bien quelques insomnies, je crois, j'en suis même sûr. Un très grand merci et bravo, Micheline, pour la qualité de ton engagement et ton implication dans ces tâches qui sont largement nouvelles pour toi. Tu t'es rapidement fondue dans le moule et tu as su trouver tes marques, avec enthousiasme et professionnalisme. Pour te féliciter de ce début d'activités très prometteur et t'encourager face aux défis encore à relever, des applaudissements sont mérités.

Applaudissements.

Comme mentionné dans le dernier bulletin communal, Micheline Jenny a pu compter sur l'appui d'une jeune retraitée, ancienne boursière communale, en la personne de Mme Yolande Michaud que je remercie également. Elle n'est pas parmi nous ce soir. Micheline a aussi bénéficié de la présence encore durant quelque temps de son prédécesseur M. Stéphane Grandjean. Tous deux quitteront leur activité dans notre administration à l'approche de la pause estivale. Néanmoins, la charge conséquente de travail que j'évoquais en début de cette assemblée demeure avec énormément de choses à reprendre, à mettre à jour, mais aussi à découvrir pour une nouvelle venue dans le monde des finances publiques. Le Conseil communal a donc décidé d'engager notre actuelle apprentie de commerce de 3^e année, Mlle Elia Baftija, que je remercie d'être présente, comme nouvelle collaboratrice pour le département des finances et ce à 80% durant une année. Evidemment, ce choix n'était pas prévu au moment d'établir le budget 2025 et aura donc des conséquences financières sur les comptes de cette année, mais il s'est imposé comme une évidence et reste dans la marge de compétence financière accordée au Conseil communal. On a déjà vu les effets de cette situation dans les comptes 2024, il y en aura encore sur les comptes 2025.

Par contre et vous le savez, il n'y a pas qu'aux finances que le volume de travail est en augmentation et nécessite une adaptation de la dotation en personnel. La création d'un autre poste avait, elle, été anticipée et mise au budget pour le département technique, afin de décharger sa responsable d'un certain nombre de tâches, surtout administratives et pour la police des constructions. J'ai donc le plaisir de vous annoncer l'arrivée au 1^{er} juillet prochain de Mme Catherine Jacot comme collaboratrice au sein du département technique. Mme Jacot habite Delley et travaille actuellement à la commune de Cudrefin, je lui souhaite d'ores et déjà la bienvenue parmi nous.

Voilà pour ces quelques annonces en matière de ressources humaines. Je dois avouer que c'est, depuis le début de cette législature, l'une de mes principales occupations en tant que syndic, gérer ces mutations de personnel, les volontaires et les autres. C'est un phénomène en hausse, qui est aussi une tendance générale au niveau professionnel. Il traduit également l'évolution de notre Commune, de sa démographie et des attentes de notre population. Pour lui assurer les services nécessaires ou obligatoires, il faut plus de collaborateurs, car les exigences légales et les normes impliquent souvent le recours à des forces supplémentaires, de plus en plus spécialisées, et ce n'est sûrement pas terminé.

Avec toutes les mesures d'économie dont on entend parler du côté de la Confédération et du Canton, peut-être avez-vous déjà retenu ce super acronyme PAFE, pour plan d'assainissement des finances de l'Etat, on devra s'attendre à des reports de charges sur les communes qui sont toujours le dernier échelon de la pyramide des collectivités et le premier maillon de la chaîne pour les citoyens.

Je passe à un autre sujet qui va sans doute vous intéresser : la Commune a reçu il y a quelques jours une première livraison de sacs poubelles de 17 l. Ils sont désormais disponibles au bureau communal, à la déchetterie et très prochainement auprès des autres points de vente habituels.

Je n'ai pas d'autres communications à faire, je me tourne vers mes collègues s'ils ont quelque chose à ajouter. Il semble que non, je cède donc la parole à qui veut la prendre. »

A. Brand : « J'aimerais juste rappeler la grosse fête à Cournillens le weekend prochain près de la ferme Zosso, vous avez pu voir la cantine. Il y a une très belle place de fête, j'encourage tout le monde à venir même si vous n'êtes pas tireurs. Il y a un concert, des animations, aussi pour les enfants. »

J. Berset : « J'aimerais une information sur la source et la STAP de La Lorge qui est désaffectée pour le moment. On avait beaucoup investi ces dernières années. Est-ce qu'on a une vision pour les prochaines années, est-ce qu'on va la remettre en route ? Qu'est-ce qui se passe avec cette source ? Vu les montants investis, c'est quand même une déception qu'elle soit désaffectée pour le moment. »

J.-Y. Garreau : « Merci pour la question. C'est prévu en décembre de présenter un crédit additionnel pour le réservoir de Courtion. Ce réservoir est prévu d'être rénové depuis 2018 et entre deux il y a eu cette pollution à La Lorge. Dans le cadre de ce projet, on va investir dans du traitement au charbon actif contre les micropolluants. On pourra donc utiliser les eaux de La Lorge à nouveau quand on aura rénové ce réservoir. En attendant, on ne l'utilise pas, car elle mettrait dans notre réseau des éléments non-conformes. Il faut savoir que ce chlorothalonil est aussi présent dans nos sources. Par ce traitement centralisé dans le nouveau réservoir, on va régler ce problème avec nos sources. On est en train de travailler activement avec notre bureau d'ingénieurs pour présenter le nouveau budget en décembre, donc ça va bouger l'année prochaine. A moyen terme, on reprendra l'eau de La Lorge. »

A. Ratzé : « A préciser encore que les aspects normatifs et législatifs ont beaucoup évolué ces dernières années dans le domaine de l'eau potable. C'est devenu très exigeant au niveau de ces taux de micropolluants, il y en a une liste qui est plus longue que le bras. Aujourd'hui toutes les communes ont le même problème avec ça, certains de ces polluants sont plus présents que d'autres et chez nous ces normes sont nettement plus restrictives que dans le reste de l'Europe. Tous ces aspects-là ont bien évidemment une incidence financière, c'est pourquoi Jean-Yves a annoncé en primeur qu'il y aura aussi une adaptation du montant pour le réservoir à Courtion. Là le projet a été arrêté en même temps que celui de la STAP évoquée tout à l'heure, mais aussi pour tenir compte de ces normes et du besoin de traitement. Il faut modifier la géométrie du bâtiment avec des équipements supplémentaires. C'est notre objectif, aussi dans le cadre de la régionalisation de l'alimentation en eau potable. Personne ne veut qu'on laisse tomber des sources qui sont actives, mais qui contiennent certains de ces micropolluants pour diverses raisons, bien antérieures à notre stratégie d'investissements dans nos équipements de l'eau potable. La problématique est un peu la même partout, beaucoup de communes sont confrontées à ces situations pour respecter les normes et les exigences avec l'eau potable. »

J. Berset : « Une autre question : on nous a fait signer des documents à Cormérod pour des emprises de terrain pour des trottoirs. Je voudrais savoir où on en est et quand on va commencer les travaux. Ça fait des années qu'on attend ! »

David Bongard : « Le projet est en attente du permis de construire. On a pris pas mal de retard avec ces emprises à cause d'oppositions. Il y a eu des recours qui sont en train d'être traitées. Au plus court, on espère le début pour cet automne, mais plutôt l'année prochaine, je pense. »

A. Ratzé : « Oui, on a dû beaucoup discuter avec certains propriétaires pour ces emprises. Ça a pris du temps. Le dossier est passé en examen préalable, on a tenu compte des remarques en retour. Ensuite on a traité ces oppositions suite à la mise à l'enquête du projet à mi-novembre de l'année dernière. Maintenant le dossier est au Canton, c'est en cours. »

J. Berset : « Je pense beaucoup à la sécurité des enfants qui vont à l'école. »

A. Ratzé : « Nous aussi. »

S. Jacinto : « A propos de ces travaux à Cormérod, peut-être qui seront terminés seulement dans deux ans, pour les enfants qui vont actuellement à l'arrêt de bus pour l'école, est-ce qu'entre deux il y a quelque chose de prévu ? Par exemple un passage piéton ou une mise en zone 30, au moins quelque chose qui protège nos enfants, avec des affichages. »

A. Ratzé : « Non, ce n'est pas dans nos mains non plus. Ce sont des autorisations que le Canton donne. En l'état actuel du dossier, personne ne va autoriser la création de passages piétons supplémentaires quand ils sont déjà prévus dans le projet définitif. La Commune n'est pas compétente pour les limitations de vitesse, on doit soumettre la demande au Service des Ponts et Chaussées, car le Canton exerce la haute surveillance des routes communales. »

J. Berset : « Oui, mais on peut en faire la demande. »

A. Ratzé : « Oui, mais en l'occurrence, vu l'état d'avancement du dossier quasi à bout touchant, en principe il n'y aura pas de mesures provisoires pour quelques mois. »

J. Berset : « Parce qu'il y a quelques sauvages sur cette route. J'hésite parfois à téléphoner à la police. »

A. Ratzé : « Voilà, c'est aussi ce que j'allais proposer, contacter la police pour qu'elle fasse des contrôles. On peut dénoncer ces sauvages à la police. Nous avons aussi un radar pédagogique que nous pouvons mettre quelque temps à Cormérod. Ce serait juste une mesure intermédiaire avant de démarrer les travaux. Dès que le chantier sera ouvert, c'est sûr que ça roulera nettement plus lentement, mais il y aura par contre d'autres conséquences pour les usagers.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais conclure cette assemblée en vous donnant rendez-vous aux prochaines occasions de rencontre qui seront organisées dans notre Commune et elles sont particulièrement nombreuses pour la belle saison à venir. Il y aura tout d'abord et comme vient d'être mentionné le Tir en campagne, importante manifestation qui se tiendra le weekend prochain à Cournillens. S'ensuivra la Balade gourmande une semaine plus tard, puis la Fête de la Musique pour le 1^{er} jour de l'été, la Fête nationale qui sera mise sur pied par *L'Oxalie en fête* le 1^{er} août et d'autres encore plus tard, vous pouvez consulter le calendrier régulièrement actualisé sur le site internet communal. Merci et surtout bravo à toutes les personnes qui s'investissent pour que ces fêtes aient lieu.

Des remerciements aussi bien sûr à mes collègues du Conseil communal, aux membres des commissions et à l'ensemble de notre personnel.

Merci à vous d'avoir sacrifié votre soirée pour la chose communale, vous serez récompensés de votre assiduité par un apéritif servi au sortir de la salle, comme d'habitude. Je vous souhaite déjà une bonne suite de soirée, merci de votre attention. »

L'assemblée est levée à 21h30.

Applaudissements.

Au nom de l'assemblée communale

Le Secrétaire :

Olivier Simonet

Le Syndic :

Alexandre Ratzé

N.B. : Les annexes mentionnées font partie intégrante du présent procès-verbal.